



# MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## COMPTE-RENDU

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date-Heure</b>	<b>20/06/2014 à 19h00</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Référence</b>	<b>CM-CR-2014-05</b>
<b>Etat du document</b>	-

<b>Présents</b>	<b>Nicolas Rébérot Patricia Lucot Eric Debosque Bertrand Pointier Viviane Cendra Laure Medot</b>	<b>Dominique van Zuilen Antoine Ferté Francis Hutin Marc Guérin Nathalie Faccioli Nadège Boin</b>
<b>Absents excusés</b>	<b>Benjamin Dubois ; Christine Franse ; Silvie Szczuka</b>	
<b>Absents</b>	-	
<b>Procuration</b>	<b>Benjamin Dubois à Nicolas Rébérot</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>		
<b>Début de la séance</b>	<b>19 h 00</b>	
<b>Fin de la séance</b>		

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	12
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2014

Date d'affichage : 17 juin 2014

### MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du lundi 28 avril 2014, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le vendredi 2 mai 2014 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CONVOCATION

Le 16 juin 2014, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le vendredi 20 juin 2014 à 19h00, en salle du conseil municipal.

### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le vendredi 20 juin 2014 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

## Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 28 avril 2014.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Viviane Cendra, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire fait état des affaires en cours.

### 1 – Elections

11 – Sénatoriales

12 – Adjoint

13 – SIVOS

### 2 – Divers

21 – DIA, Décisions prises dans le cadre des délégations

22 – Tour de table / Questions diverses

## 1 – ELECTIONS SENATORIALES

### 11 - Election des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014 - n° 2014-086

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

MM REBEROT, GUERIN et POINTIER, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

M. Antoine FERTE, Mmes Marie-Dominique van ZUILEN LAJOIE et Patricia LUCOT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

### 12 – Remplacement d'un adjoint au Maire suite à une démission - n° 2014-087

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

Mme Patricia LUCOT est désignée en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint au maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

### Objet : Tableau du conseil municipal - n° 2014-088

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Maire informe que suite à l'élection d'un nouvel adjoint, il convient de mettre à jour le tableau du conseil municipal.

### 13 - Election des délégués du conseil municipal pour le SIVOS Montigny Ressons - n° 2014-089

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Maire informe le conseil municipal que lors de la séance du 28 mars 2014, le Conseil Municipal avait désigné à tort par délibération 2014-051 un délégué suppléant. Les services de l'Etat dans le cadre du contrôle de la légalité nous ont informés qu'il convenait d'annuler cette délibération afin de désigner les délégués sans suppléants pour le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Montigny Ressons (S.I.V.O.S.).

Les statuts de cet EPCI prévoient la désignation de 3 délégués titulaires.

Ont été proclamés membres du conseil syndical :

- M. Nicolas REBEROT – titulaire
- M. Marc GUERIN – titulaire
- Mme Patricia LUCOT – titulaire

Cette délibération annule et remplace la délibération 2014-051 portant le même objet.

### 21 – DIA, décisions prises dans le cadre de la délégation

#### Examen des déclarations d'intention d'aliéner – n°2014-090

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal

Le Maire a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

#### Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2014-091

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049 et n° 2014-050 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 28 mars 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2014-083 du 10/06/2014 : reversement de subventions FRAPP à la SEDA
- B) Décision n°2014-085 du 18/06/2014 : perception d'une redevance pour occupation du domaine public

### 22 – Tour de table / Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,

Nicolas REBEROT